



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le **17 JAN. 2023**

Le ministre

Destinataires in fine

Réf : MTECT/2022-12/51523

Madame, Monsieur,

Par courrier du 23 novembre, vous m'avez fait part de votre préoccupation de voir la biodiversité et les fonctionnalités des écosystèmes forestiers mieux pris en compte au moment où le changement climatique nous oblige à repenser nos modes de gestion des forêts.

Je suis convaincu du rôle essentiel que jouera la biodiversité dans la résilience de nos forêts face au dérèglement climatique, dans tous les compartiments de l'écosystème forestier, du sol à la canopée. C'est aussi une condition fondamentale de la productivité en bois de nos forêts sur le long terme.

Lors du dernier Conseil Supérieur de la forêt et du Bois que je co-présidais avec le ministre en charge de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, nous avons ouvert les travaux de la planification écologique du secteur forêt-bois. La préservation de la biodiversité sera plus que jamais au cœur de plusieurs chantiers pilotés ou co-pilotés par mon ministère. Je pense notamment à la stratégie d'adaptation et de renouvellement de 10% des forêts à horizon 2030, le plan national en faveur de la préservation des sols forestiers, la mise sous protection forte des forêts sub-naturelles, le chantier pour la restauration de l'équilibre forêt-ongulé critique pour la biodiversité. Vos associations seront étroitement associées à ces travaux.

Je précise que les forêts d'outre-mer, points chauds de biodiversité, seront prises en compte dans les réflexions de la planification écologique et font l'objet d'une attention spécifique dans le cadre du déploiement de l'axe d'accompagnement de la SNB du fonds vert au titre des actions de lutte contre les espèces invasives envahissantes et de restauration des écosystèmes dégradés.

Les 150 millions d'euros d'aides forestières que le gouvernement a décidé de mobiliser dès 2023 doivent inciter à des pratiques forestières durables et adaptatives. J'ai le plaisir de vous confirmer que des évolutions significatives du cahier des charges, favorables à la biodiversité, seront adoptées et sont de nature à répondre à plusieurs de vos préoccupations :

- Le renforcement du diagnostic afin d'identifier les zones à haute valeur écologique à préserver et d'établir une évaluation de la vulnérabilité des peuplements en place au changement climatique et de la conformité des essences envisagées aux projections climatiques ;
- La limitation de l'opération 1 (transformation en plein après coupe rase) exclusivement aux peuplements sinistrés, ou pauvres et non améliorables, ou vulnérables et non améliorables. Cette évolution se fonde sur de nouvelles définitions plus précises des peuplements vulnérables et des peuplements pauvres ;

.../...

- Le renforcement de l'ambition de diversification avec l'abaissement du seuil d'obligation de diversification à 4 ha (20% de diversification avec au moins 2 essences) et l'introduction d'une nouvelle obligation de diversification pour les projets de plus de 10 ha (30% de diversification avec au moins 3 essences) ;
- La protection des zones à haute valeur écologique qui pourront être prises en compte dans la surface du dossier éligible à l'aide Le maintien de 5 arbres à haute valeur biologique par hectare dans les opérations de type 1 (plantation en plein après coupe rase) ;
- La suppression de l'eucalyptus de la liste des espèces subventionnées ;
- Le retrait des travaux d'extraction des souches de la liste des tâches subventionnées ;
- L'inclusion des travaux d'amélioration et de régénération naturelle dans les itinéraires éligibles.

Je vous remercie d'avoir activement contribué aux concertations qui ont précédé la préparation par l'ADEME du nouveau cahier des charges du dispositif qui sera officiellement publié en janvier 2023.


Enfin, je me félicite du dialogue constructif que vos associations ont engagé avec les acteurs de la filière forêt-bois dans le prolongement des assises nationales de la forêt et du bois, mais aussi dans le cadre des forums de révision des certifications forestières qui ont permis de faire progresser les référentiels de gestion durable.

Nous devons trouver ensemble les bons équilibres qui améliorent la protection de la biodiversité en forêt, sans affecter la compétitivité de notre filière forestière et nos capacités à exploiter du bois, qui auraient pour effet une hausse des importations de bois. Le matériau bois exploité durablement dans nos forêts et dans des conditions économiques soutenables, est stratégique pour transition de notre société vers la neutralité carbone, notamment dans les secteurs de la construction et de l'emballage.

Je ne peux que vous encourager à poursuivre ce dialogue, car l'adaptation de nos forêts au changement climatique et la mobilisation durable de bois pour notre transition écologique, sont des défis majeurs qui appellent une mobilisation collective, déterminée, que l'État saura accompagner dans la durée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

  
Christophe BÉCHU